

## Charte France Santé Pharma Accueil en formation des personnes en situation de handicap

### Objectifs

La Charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap de France Santé Pharma a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes handicapées en milieu ordinaire de formation.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « loi Handicap » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006).

### Les engagements de France Santé Pharma :

Accueillir dans ses formations toute personne en situation de handicap, sans discrimination :

- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte du handicap
- Mobiliser dans son organisation, un référent handicap : France de Coudenhove
- Sensibiliser l'ensemble de ses équipes pédagogiques, techniques et/ou administratives sur les questions relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Informer lors de l'envoi des convocations, de l'existence de la charte pour l'accueil en formation des personnes en situation de handicap

### Nos actions

La situation de handicap doit nous être indiquée lors de l'inscription en formation afin d'optimiser l'accueil de cette personne quel que soit le mode de formation.

- Handicap moteur

Le lieu choisi devra être adapté au handicap du stagiaire. Nos formations à distance (classe virtuelle et e-learning) sont accessibles pour ce public.

- Handicap auditif

Un équipement compatible avec le public sera envisagé. Les supports de formation entièrement rédigés sont remis en amont de la formation. Pour les formations à distance, les supports sont téléchargeables et/ou envoyés par mail aux stagiaires.

- Handicap visuel

Nos supports de cours pourront être adaptés au handicap de la personne (couleurs, taille de la police, etc.).

En cas de situation complexe, le référent handicap oriente la personne en situation de handicap vers l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) : téléphone : 0 800 11 10 09 (de 9h à 18h).

### Référent handicap de France Santé Pharma.

La personne référente est définie en fonction du besoin de la personne en situation d'handicap. Elle aura la charge d'identifier ses besoins, d'analyser la faisabilité de son accueil et de sécuriser sa formation.

Contacts :

- France de Coudenhove

France Santé Pharma  
456 Chemin du Carimai  
Tél : 06.92.93.92.63

Mail : [France@groupefsp.com](mailto:France@groupefsp.com)

## ORIENTATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

France Santé Pharma accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences et propose une offre adaptée aux attentes des officinaux.

Les formations de l'organisme sont ouvertes à toute personne respectant les pré-requis pour y participer et met tout en œuvre pour répondre aux demandes les plus larges.

France Santé Pharma prend en charge les demandes des personnes en situation de handicap pour trouver la solution la plus adaptée à leur besoin ou pour les orienter vers d'autres organismes compétents si nécessaire.

Pour identifier le besoin, les étapes suivantes doivent être respectées :

1. **Réception de la demande** d'une personne en situation de handicap.
2. **Demande d'informations complémentaires** auprès de la personne demandeuse pour déterminer si la formation de France Santé Pharma sera adaptée ou non au type de handicap concerné.
3. **Traiter la demande** selon le cas de figure :
  - Si la formation est adaptée, la demande d'inscription sera traitée dans les conditions habituelles.
  - Si une adaptation est à prévoir, les intervenants (lieu d'accueil, formateur, ...) seront informés de la nature de l'adaptation à mettre en place.
    - o **Moteur** : le choix d'une date et d'un lieu accessible agréé pour recevoir les PMR est fait en concertation avec l'apprenant.
    - o **Auditif** : un équipement compatible avec le public sera proposé (boucle à induction, smartphone relié en Bluetooth aux appareils auditifs de l'apprenant).
    - o **Visuel** : les fichiers de présentation de la formation, les activités en cours de formation, les évaluations diagnostiques et sommatives sont transmises à l'apprenant une semaine avant la formation dans le but d'être utilisés par l'apprenant le jour de la formation grâce à ses aides visuelles.
  - Si la formation n'est pas adaptée, la personne sera orientée vers l'un des partenaires de France Santé Pharma dans le domaine du handicap (envoi de la liste des partenaires figurant en p.2).

### La référente handicap chez France Santé Pharma :

France De Coudenhove  
France@groupefsp.com  
06.92.93.92.63

**AGEFIPH** : Organisme de financement

Travaille en contact avec Pôle emploi et Cap emploi, en charge du montage des dossiers.

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/formation-professionnelle/le-financement-des- formations#:~:text=L'Agefiph%20dispense%20des%20aides,du%20maintien%20dans%20l'emploi.>

 <b>Ressources Handicap Formation</b>		Mieux prendre en compte le handicap en formation	
REGION	CONTACTS	TELEPHONE	ADRESSE MAIL
Provence Alpes Côte d'Azur	Hélène Patry Heintz Aline DA DALTO	04 42 93 15 50	<a href="mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr">rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr</a>
Corse	Nathalie MORDICONI (Bastia) Alexandra CONSTANTINOS (Ajaccio)	06 28 58 71 33 06 72 79 24 43	n.mordiconi-rhf@amurza.corsica a.constantinos-rhf@amurza.corsica
Auvergne Rhône-Alpes	Isabelle GRUYELLE Marie-Pierre BAROT	04 74 94 20 21 06 22 10 01 52	<a href="mailto:rhf-ara@agefiph.asso.fr">rhf-ara@agefiph.asso.fr</a>
Nouvelle Aquitaine	Emmanuelle Law-Lee Sylvie Marsan	05 57 29 20 12	<a href="mailto:accueil@crfh-handicap.fr">accueil@crfh-handicap.fr</a>
Normandie	Pascale LOBREAU	06 81 36 27 07	<a href="mailto:pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr">pascale.lobreau@alfeph.normandie.fr</a>
Bourgogne Franche-Comté	Céline POTIEZ	03 80 28 04 43	<a href="mailto:rhf-bfc@agefiph.asso.fr">rhf-bfc@agefiph.asso.fr</a>
Hauts de France	Maureen TRAMBLAY Vincent LAVANDIER	Contact mail uniquement	<a href="mailto:rhf-hdf@agefiph.asso.fr">rhf-hdf@agefiph.asso.fr</a>
Pays de la Loire	Damien GOUGEON	02 40 48 30 66	<a href="mailto:rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr">rhf-pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr</a>
Centre-Val de Loire	Manuela HUE Séverine LEBRETON Marina EL MAOUJOUDI	Contact mail uniquement	<a href="mailto:rhf-cvl@agefiph.asso.fr">rhf-cvl@agefiph.asso.fr</a>
Bretagne	Isabelle LABOUSSE Apolline GIVAUDAN Maëlle LHOMMELAIS	07 84 00 83 14	<a href="mailto:formation-bretagne@agefiph.asso.fr">formation-bretagne@agefiph.asso.fr</a>
Occitanie	Nathalie BAYLE	Contact mail uniquement	<a href="mailto:nathalie.bayle.acceis@orange.fr">nathalie.bayle.acceis@orange.fr</a>
Ile de France	M'Ballo SECK Helena CORREIA	Contact mail uniquement	<a href="mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr">rhf-idf@agefiph.asso.fr</a>
Grand Est	Benjamin LALOUM Séverine MEON	06 49 07 96 10 07 85 22 70 99	b-laloum@agefiph.asso.fr s-meon@agefiph.asso.fr
La Réunion Mayotte	Jessica IDMOND	02 62 70 29 62	<a href="mailto:jessica.idmond@citedesmetiers.re">jessica.idmond@citedesmetiers.re</a>
Antilles Guyane			
Martinique	Marie-Alice KICHENIN	06 96 08 68 63 05 96 71 11 04	<a href="mailto:rhfmartinique@agefma.fr">rhfmartinique@agefma.fr</a>
Guyane	Océane MAZIERE	06 94 22 44 38	<a href="mailto:rhfguyane@epnak.org">rhfguyane@epnak.org</a>
Guadeloupe	Edwige MEISSEL	06 90 71 2052	<a href="mailto:rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr">rhf-guadeloupe@agefiph.asso.fr</a>

## REFERENT HANDICAP (Version 2024)

### **CAP EMPLOI :**

**Le Cap emploi 06 est porté par l'association HANDY JOB 06**

Créée en 1994, sous la houlette de l'Union Patronale des Alpes-Maritimes, HANDY JOB 06 est passée sous la forme "Association 1901" depuis 1997. Elle est animée par une trentaine de salariés qui œuvrent sur l'ensemble du département 06. Son conseil d'administration, sous la présidence de Monsieur Luigi POMA, est composé des représentants du monde économique patronal et des principales branches professionnelles du département : l'automobile, la métallurgie, l'hôtellerie, le parfum, le bâtiment, l'assurance, les services, le commerce...

### **Représentation départementale du réseau des Cap emploi**

Les Cap emploi ont une convention de partenariat avec Pôle emploi et accompagnent environ 25% des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La convention de partenariat est déclinée localement sous forme de Projet Local de Coopération (PLC).

Par instruction SPE du 15 juillet 2014, les Cap emploi ont été reconnus acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) au même titre que Pôle emploi et les Missions Locales.

Depuis le 1er janvier 2015, les Cap emploi sont membres du Service Public Régional de l'Oriente (SPRO) et du CREFOP (à travers l'instance régionale CHEOPS), prescripteurs des aides et mesures de droit commun et spécifiques et opérateurs du Conseil en Evolution Professionnelle.

Cheops étant signataire de la convention multipartite, les OPS sont membres du comité de pilotage du PRITH.

### **Le public cible des Cap emploi**

- Aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail) et orientées marché du travail ou en cours de l'être ou prêtes à engager une démarche dans ce sens. Quel que soit leur statut : demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants.
- Employeurs privés et publics quel que soit leur effectif.

Les Cap emploi développent une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap.

De par leur expertise, les Cap emploi informent, conseillent et accompagnent les employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi. L'expertise des Cap emploi se fonde sur un principe de compensation en lien avec le handicap et en complémentarité avec le droit commun.

### **Les plus-values du réseau des Cap emploi**

- un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins des personnes et des employeurs ;
- une prise en compte de la dimension handicap tout au long du parcours professionnel de la personne, les OPS sont les principaux prescripteurs des mesures liées à la compensation ;
- une intervention à tout moment du parcours afin de sécuriser les parcours professionnels pour faciliter l'accès à l'emploi et prévenir des ruptures.
- une connaissance fine et une mobilisation des dispositifs spécifiques et de droit commun ;
- une expertise sur l'ingénierie de parcours de formation et sur la question emploi/handicap au service des employeurs ;
- une double compétence à destination des personnes et des employeurs favorisant synergie et interaction ;
- un maillage territorial qui assure une proximité avec les personnes et les employeurs et une bonne connaissance du contexte économique local ;
- un référent pour la personne et pour l'employeur pendant toute la durée de l'accompagnement ;
- un retour social sur investissement : 1 € investi dans le financement des Cap emploi rapporte 2,88 € à la collectivité au terme des douze premiers mois, le coût de l'accompagnement d'un bénéficiaire est amorti en moins de 6 mois (Etude KPMG Janvier 2017, Étude de parcours Cap emploi 2012-2015).

### **Le réseau en 5 engagements**

#### **ENGAGEMENT N°1 :**

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap, quelque soit leur degré d'éloignement à l'emploi.

#### **ENGAGEMENT N°2 :**

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap orientées marché du travail, quelque soit la nature du handicap.

#### **ENGAGEMENT N°3 :**

Les Cap emploi développent une stratégie proactive en direction des employeurs privés et publics.

#### **ENGAGEMENT N°4 :**

Les Cap emploi accompagnent les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel.

#### **ENGAGEMENT N°5 :**

Les Cap emploi s'appuient sur leur réseau de partenaires.

Contact : Le Cap Var C1, 148 Avenue Guynemer  
06700 Saint-Laurent-du-Var  
TEL/ 04 93 19 30 80

## Afefiph

### Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (ou Agefiph) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

Elle est actuellement dirigée par Didier Eyssartier et présidée par Malika Bouchehioua. Partenaire de la politique de l'emploi menée par les pouvoirs publics, l'Agefiph est aujourd'hui un acteur central de l'emploi des personnes handicapées.

Une mission de service public qui s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'État. Mission générale L'Agefiph s'est vu attribuer pour mission le développement de l'insertion des personnes handicapées et leur maintien dans l'emploi. Pour ce faire, elle propose des aides ainsi que des services. Elle alloue des aides pour un projet professionnel, une formation, une compensation du handicap, une création ou reprise d'entreprise, etc. En ce qui concerne ses services, l'Agefiph a développé au fil des années un réseau de partenaires et de prestataires labellisés qui lui permet de conseiller les personnes handicapées ou les entreprises et de les mettre en relation avec une personne selon leur demande.

Actions spécifiques Les actions de l'Agefiph se divisent en trois grands pôles :

- Gestion des contributions émanant des entreprises : accueil et redistribution des fonds collectés
- Financement de projets : aides financières pour les personnes handicapées et les entreprises, services par des prestataires sélectionnés et financés par l'Agefiph
- Développement et organisation d'un réseau professionnel :
  - o Optimiser les politiques régionales concertées de formation des personnes handicapées
  - o Développer l'accès durable à l'emploi des personnes handicapées et améliorer la durée et la qualité de leur carrière
  - o Favoriser le maintien dans l'emploi des salariés devenus handicapés ou dont le handicap s'aggrave
  - o Encourager les entreprises qui ne respectent pas les quotas à employer des personnes handicapées en leur donnant toutes les clés pour comprendre et intégrer le handicap.

Adresse : B1, Arterparc de Bachasson, Rue de la Carrière de Bachasson, 13590 Meyreuil

**Phone:** [0 800 11 10 09](tel:0800111009)

## Département – Service Handicap

Le service personnes handicapées assure les missions suivantes :

- répondre aux besoins en matière d'accompagnement et d'hébergement : Y assurer un suivi général du fonctionnement des établissements et services :
- instruire certains dossiers d'aide sociale des personnes handicapées : aide sociale et PCH (Prestation de compensation du handicap) pour l'hébergement en accueil familial.
- agréer et suivre les familles accueillant à leur domicile des personnes âgées, des personnes handicapées et assurer la formation des accueillants.

- mettre en oeuvre les politiques d'action sociale décidées par le Département dans le cadre de la charte et du schéma en faveur des personnes handicapées.
- instruire les dossiers de demande de subventions des associations oeuvrant dans le domaine du handicap.
- accompagner la mise en oeuvre des missions assurées par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) en partenariat avec les pôles personnes âgées-personnes handicapées.

Adresse : 27 Bd Paul Montel, 06200 Nice  
Téléphone : 0 805 56 05 80

## MDPH

Une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation des citoyens au handicap.

Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences. 104 MDPH accompagnent au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Les MDPH remplissent des missions :

- d'information ;
- d'accueil et d'écoute ;
- d'évaluation des besoins de compensation ;
- d'élaboration du plan de compensation ;
- d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle ;
- de suivi des décisions ;
- de médiation et de conciliation.

Centre administratif départemental  
147 boulevard du Mercantour - B.P 3007  
06201 Nice Cedex 3  
Tél: 04.97.18.60.00

## LA CDAPH

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est composée de membres représentant les associations de personnes handicapées et leurs familles (un tiers des voix), du conseil départemental, de l'État, des organismes d'assurance maladie, des syndicats...

La CDAPH est chargée de prendre les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes handicapées :

- l'orientation de la personne handicapée et les mesures propres à assurer son insertion scolaire ou professionnelle et sociale ;
- la désignation des établissements ou services correspondant aux besoins de l'enfant ou de l'adolescent ou concourant à la rééducation, à l'éducation, au reclassement et à l'accueil de l'adulte handicapé et en mesure de l'accueillir ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et son complément ;
- l'allocation aux adultes handicapés ;
- le complément de ressources ;
- la prestation de compensation du handicap ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
- l'avis concernant la carte mobilité inclusion ;
- l'avis concernant l'affiliation gratuite de l'aidant familial à l'assurance vieillesse.
- La CDAPH s'appuie sur le projet de vie de la personne, sur l'évaluation réalisée et sur les propositions faites par l'équipe pluridisciplinaire

Adresse : Nice Leader, bâtiment Ariane  
27, boulevard Paul Montel  
06200 Nice  
Tél. : 0.805.560.580